



- D. R.

Bruno Cotte France

Le Mal : une question toujours ouverte ?

02/12/2012, Hôtel de Région (Lyon)

L'invité

Bruno Cotte est juge à la Cour pénale internationale et président de la chambre de première instance II.

Né à Lyon, Bruno Cotte est entré à l'Ecole Nationale de la Magistrature (alors Centre National d'Etudes Judiciaires) en septembre 1966.

A sa sortie de l'Ecole, il rejoint, en janvier 1970, la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice et il devient, en février 1971, chef de cabinet du directeur des affaires criminelles et des grâces.

Il occupe les fonctions de substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lyon de septembre 1973 à septembre 1975 ; il est alors affecté à la section économique et financière de ce parquet.

En septembre 1975, il réintègre la direction des affaires criminelles et des grâces et devient chef du bureau de l'action publique (affaires économiques, financières et sociales).

Il exerce ensuite, de septembre 1980 à septembre 1981, les fonctions de chargé de mission auprès du premier président de la Cour de cassation.

En septembre 1981, il fait fonction de secrétaire général du parquet général de la cour d'appel de Paris avant d'être nommé, en mai 1983, sous-directeur de la justice criminelle au ministère de la Justice.

En février 1984, il devient directeur des affaires criminelles et des grâces, poste qu'il occupera jusqu'au 9 mai 1990 date à laquelle il est installé en qualité de procureur général de la cour d'appel de Versailles.

Nommé en septembre 1990, procureur de la république de Paris, il demeure en poste jusqu'au mois de novembre 1995.

Il gagne alors la cour de cassation en qualité d'avocat général à la chambre criminelle.

En août 2000, il est nommé président de la chambre criminelle

de la Cour de cassation et il occupe ce poste jusqu'en mai 2008, date à laquelle il rejoint, à La Haye (Pays-bas) la Cour pénale internationale où il a été élu Juge, en novembre 2007, par l'Assemblée des Etats parties au traité de Rome ayant créé la Cour.

En novembre 2008, il est élu président de la chambre de première instance II.

Bruno Cotte est par ailleurs membre de l'Institut (académie des sciences morales et politiques).